

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Le 10 avril de l'an deux mil vingt-cinq s'est tenue à la Mairie de VIGNY, le comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VIOSNE DE L'AUBETTE ET DE LA MONTCIENT sous la Présidence de Monsieur Norbert LALLOYER.

Étaient présents : Ms Gérard FRAISSE, Alexandre DURANTE, Emmanuel COUESNON, Mme Chrystelle NOBLIA, Ms Emmanuel RADET, Pierre CHIARADIA, Michel FINET, Éric DEXIDIEUX, Norbert LALLOYER, Philippe DESOR, Mme Martine PANTIC, Ms Dominique PAPILLON, Régis RICORDEAU, Alix DUCHESNE, Jhony BOURGIN, Mmes Thérèse SIX et Vanessa LEGAIGNEUR.

Pouvoirs :

- M. Patrick PELLETIER donne pouvoir à M. Gérard FRAISSE (Ableiges),
- M. Patrick VACHER donne pouvoir à Mme Chrystelle NOBLIA (Avernes),
- Mme Céline CHARDEYRON-LANGLOIS donne pouvoir à M. Emmanuel RADET (Commeny),
- Mme Isabelle DECOUTURE donne pouvoir à M. Pierre CHIARADIA (Commeny),
- M. Fabien MOREAU donne pouvoir à M. Jhony BOURGIN (Condécourt),
- M. Christophe ROBERT donne pouvoir à M. Éric DEXIDIEUX (Le Perchay),
- M. Alain MATEOS donne pouvoir à M. Norbert LALLOYER (Montgeroult),
- Mme Marie-Claire AUGER donne pouvoir à Mme Martine PANTIC (St Cyr en Arthies),
- M. Denis SARGERET donne pouvoir à M. Alix DUCHESNE (Théméricourt),
- M. Denis LAZAROFF donne pouvoir à Mme Vanessa LEGAIGNEUR (Vigny).

La séance est ouverte à 19 heures.

Le Président remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint.

Délibération D2025-04-02

Travaux à programmer pour l'année 2025

Le Président explique à l'assemblée que ces investissements visent à sécuriser nos infrastructures, optimiser nos coûts d'exploitation et coordonner nos travaux avec ceux des collectivités locales. Une délibération est donc proposée pour valider la programmation de ces opérations et engager les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

Dans le cadre de la planification des investissements pour l'année 2025, plusieurs projets structurants sont à prévoir :

1. **Travaux de renouvellement de canalisation – Rue de la Libération (Commune de Condécourt)**
La commune de Condécourt nous a informés que le Département du Val-d'Oise envisage de procéder à la réfection de l'enrobé de la rue de la Libération. Il est donc opportun d'anticiper le remplacement de la canalisation existante avant la réalisation de ces travaux de voirie.

Caractéristiques du réseau :

- Nature de la canalisation actuelle : Amiante-Ciment (Ø 125 mm), réseau ancien et fragile
- Longueur du tronçon concerné : 620 mètres
- Nombre de branchements à reprendre : environ 40

Budget prévisionnel : 500 000 € HT

Subventions attendues 40% soit :

- Département du Val-d'Oise (CD95) : 15 %
- Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) : 25 %

Reste à charge estimé pour le Syndicat : 300 000 € HT

2. **Installation d'un système de chloration gazeuse – Source de la Douée**
Ce projet consiste à remplacer le système actuel de désinfection par chloration liquide par un système de chloration gazeuse, plus économique à long terme. Cette opération vise également à améliorer la maîtrise du processus de désinfection.

Budget prévisionnel : 24 000 € HT

Subvention attendue : 15 %

Reste à charge estimé pour le Syndicat : 20 400 € HT

3. **Sécurisation de l'approvisionnement en eau – Captage de l'Eau Brillante**
Afin d'améliorer la sécurité de l'alimentation électrique du site de captage de l'Eau Brillante, un branchement spécifique auprès d'Enedis est à prévoir.

Budget prévisionnel : 25 000 € HT

Subvention attendue : 15 %

Reste à charge estimé pour le Syndicat : 21 250 € HT

Après délibération, le Comité Syndical :

- Approuve à l'unanimité les travaux projetés tels qu'ils sont présentés ci-dessus,
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès des organismes compétents pour le financement de ces travaux, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches administratives requises à cet effet.

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-03

Révision des tarifs de l'eau et de l'abonnement – Année 2025

Le Président explique à l'assemblée que les récentes évolutions des dispositifs de financement du Conseil Départemental du Val-d'Oise (CD95) et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) entraînent une augmentation significative du reste à charge pour le Syndicat dans le cadre de ses investissements :

- 2024 : 600 000 € de travaux → 120 000 € de reste à charge
- 2025 : 600 000 € de travaux → 360 000 € de reste à charge

Dans ce contexte, et afin de garantir la poursuite des investissements tout en assurant l'équilibre financier du Syndicat, une révision des tarifs de l'eau est proposée.

Tarifs actuels :

- Abonnement annuel (compteur diamètre 15 mm) : 40 € HT
- Tarif de consommation : 1,64 €/m³ HT
- Facture annuelle pour une consommation de 100 m³ : 204 € HT

Proposition de nouveaux tarifs :

- Abonnement annuel + 10 €, soit :

Diamètre	Coût unitaire HT au 1 ^{er} janvier 2025	Coût unitaire HT au 1 ^{er} juillet 2025
15	40 €	50 €
20	45 €	55 €
32	65 €	75 €
40	70 €	80 €
50	80 €	90 €
60	95 €	105 €
80	280 €	290 €
100	400 €	410 €
150	530 €	540 €

- Tarif de consommation : 1,95 €/m³ HT
- Facture annuelle pour une consommation de 100 m³ : 245 € HT
→ Soit une augmentation de 41 € HT/an pour un foyer moyen

Impact estimé :

Cette révision tarifaire permettrait de générer 210 000 € de recettes supplémentaires par an, contribuant à financer les investissements nécessaires.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à une large majorité, la révision des tarifs de l'eau et des abonnements, tels que présentés ci-dessus, avec deux abstentions.

- Le mètre cube d'eau sera facturé à partir du 1^{er} juillet 2025 à 1,95 € HT quelle que soit la période de consommation.
- Les nouveaux tarifs pour l'abonnement entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025.

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	02
Contre	00
Pour	25

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-04

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET SIEVAM

Le Président informe le comité syndical que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public. Il sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2026.

Le SIEVAM a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, c'est la raison pour laquelle, il est proposé dès 2025.

Le Président présente au comité syndical les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

VOTE, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient** et arrête ainsi les comptes :

CFU 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Recettes	2 560 154.10 €	2 004 675.38 €	
Dépenses	2 551 751.92 €	1 987 961.80 €	
Résultat exercice	8 402.18 €	16 713.58 €	
Résultat antérieur reporté	2 289 097.13 €	– 197 353.91 €	
Résultat de clôture	2 297 499.31 €	– 180 640.33 €	2 116 858.98 €

Le comité Syndical déclare que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2024 du **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient** n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-05

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ANIMATION

Le Président informe le comité syndical que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public. Il sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2026.

Le SIEVAM a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, c'est la raison pour laquelle, il est proposé dès 2025.

Le Président présente au comité syndical les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

VOTE, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient, ANIMATION (Budget annexe)** et arrête ainsi les comptes :

CFU 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Recettes	14 029.00 €	- €	
Dépenses	65 829.99 €	- €	
Résultat exercice	- 51 800.99 €	- €	
Résultat antérieur reporté	83 709.00 €	- €	
Résultat de clôture	31 908.01 €	- €	31 908.01 €

Le comité Syndical déclare que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2024 du **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient, ANIMATION (Budget annexe)** n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-06

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE POTEAU INCENDIE

Le Président informe le comité syndical que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public. Il sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2026.

Le SIEVAM a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, c'est la raison pour laquelle, il est proposé dès 2025.

Le Président présente au comité syndical les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

VOTE, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient, **POTEAU INCENDIE (Budget annexe)** et arrête ainsi les comptes :

CFU 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Recettes	4 400.00 €	- €	
Dépenses	2 140.00 €	- €	
Résultat exercice	2 260.00 €	- €	
Résultat antérieur reporté	- €	- €	
Résultat de clôture	2 260.00 €	- €	2 260.00 €

Le comité Syndical déclare que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient, **POTEAU INCENDIE (Budget annexe)** n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-07

AFFECTATION RESULTAT 2024 – BUDGET SIEVAM

Le président demande au Comité Syndical son accord pour affecter le résultat 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient selon le détail ci-dessous :

Section Fonctionnement

Report Excédent 2023	2 289 097.13 €
Résultat 2024	8 402.18 €
Résultat cumulé	2 297 499.31 €
R002 Excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2025	2 297 499.31 €

Section d'Investissement

Report Déficit 2023	- 197 353.91 €
Résultat 2024	16 713.58 €
Résultat cumulé	- 180 640.33 €
Restes à réaliser dépenses	- 80 498.90 €
Restes à réaliser recettes	584 010.88 €
R001 Déficit d'investissement à reporter au Budget Primitif 2025	- 180 640.33 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Comité Syndical donnent leur accord pour l'affectation du résultat 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient selon la proposition ci-dessus.

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-08

AFFECTATION RESULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE ANIMATION

Le président demande au Comité Syndical son accord pour affecter le résultat 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient, Budget Annexe ANIMATION selon le détail ci-dessous :

Section Fonctionnement

Report Excédent 2023	83 709.00 €
Résultat 2024	-51 800.99 €
Résultat cumulé	31 908.01 €
R002 Excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2025	31 908.01 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Comité Syndical donnent leur accord pour l'affectation du résultat 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient, Budget Annexe ANIMATION selon la proposition ci-dessus.

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-09

AFFECTATION RESULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE POTEAU INCENDIE

Le président demande au Comité Syndical son accord pour affecter le résultat 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient, Budget Annexe POTEAU INCENDIE selon le détail ci-dessous :

Section Fonctionnement

Résultat 2024	2 260.00 €
Résultat cumulé	2 260.00 €
R002 Excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2025	2 260.00 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Comité Syndical donnent leur accord pour l'affectation du résultat 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient, Budget Annexe POTEAU INCENDIE selon la proposition ci-dessus.

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-10

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET SIEVAM

Il s'élève en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 130 339.98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	11 035 326.90 €

L'Assemblée, vu les explications du Président, approuve le Budget Primitif 2025 :

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-11

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ANIMATION

Il s'élève en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	110 365.01 €
---------------------------	--------------

L'Assemblée, vu les explications du Président, approuve le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Animation :

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

Délibération D2025-04-12

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE POTEAU INCENDIE

Il s'élève en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 260.00 €
---------------------------	------------

L'Assemblée, vu les explications du Président, approuve le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Poteau Incendie :

Membres en exercice	31
Présents	17
Représentés	10
Votants	27

Quorum	17
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	27

FAIT ET DÉLIBÉRÉ,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Président,
Norbert LALLOYER

Le Secrétaire de séance,
Dominique PAPILLON


